

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UN SERVICE INTERNET POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES SALARIES DU BTP SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LA PENIBILITE

L'OPPBTP ouvre sur son site Internet un espace spécial dédié aux conditions de travail dans le BTP. Cette rubrique accompagne la sortie des nouveaux textes sur la pénibilité. Son objectif : aider les entreprises du BTP à mieux comprendre les attentes réglementaires et décrypter les situations de travail difficiles afin de les améliorer.

Après sa participation active à la conception du site Internet sur les conditions de travail de la direction générale du Travail, l'OPPBTP développe son expertise sur son propre site web. L'Organisme a transposé aux métiers du BTP toutes les obligations et informations liées aux décrets d'application de la loi de novembre 2011 sur les retraites et la pénibilité.

En effet, la loi impose la prise en compte de la pénibilité dans les évaluations des risques et les plans d'actions des entreprises. Et, d'ici la fin de l'année, les entreprises de plus de 50 salariés, dont plus de la moitié des effectifs est exposée à des travaux pénibles, vont devoir conclure un accord ou élaborer un plan d'action pour prévenir les travaux pénibles (sauf en cas d'accord de branche pour les entreprises de moins de 300 salariés).

Ces plans doivent prévoir des mesures de prévention de la pénibilité et préciser les modalités de suivi de leur mise en œuvre.

La loi et ses décrets d'application prévoient même plus largement que chaque chef d'entreprise est responsable des conditions de travail de ses collaborateurs.

UN KIT PRATIQUE ONLINE

L'OPPBTP souhaite sensibiliser les entreprises à une démarche globale de prévention et d'amélioration des conditions de travail. C'est pourquoi il a créé une rubrique spécifique **www.oppbtp.fr/conditions_de_travail** sur son site Internet.

Sur cet espace, chaque entreprise peut s'informer sur les facteurs de risques professionnels et trouver des outils pratiques. Cet espace est également accessible via le site interprofessionnel www.travailler-mieux.gouv.fr.

Contacts presse

Brigitte LESCURE
01 49 30 10 70
relations-presse@oppbtp.fr

Wenefrid LEBRUN
01 46 09 26 76
wenefrid.lebrun@oppbtp.fr

www.oppbtp.fr